

COURS ACCORDÉON DIATONIQUE



Organisé par l'association Ar'Diato

Année 2025 / 2026

www.ardiato.fr

L'association Ar'diato propose un cours d'accordéon diatonique pour les débutants et les musiciens confirmés en séance individuelle ou groupée. Pour cette rentrée 2025, l'association aura deux créneaux de cours avec deux professeurs confirmés et diplômés.

- **Mickaël Marchand** enseignera comme les années précédentes le jeudi (entre 14h et 20h) en cours individuel de 20 minutes ou en cours groupés
- **David Harnois**, notre nouvel enseignant dispensera un enseignement individuel le mercredi (entre 17h30 et 19h30) et un atelier groupé (10 personnes) pour apprendre à jouer ensemble de 19h30 à 20h30 le mercredi

Tarifs :

- Le tarif pour l'année est fixé à **350€** pour les adultes
- Le tarif est pour l'année de **280€** pour les moins de 18 ans
- Le tarif pour l'atelier en groupe est fixé à **55€** pour un cours le mercredi soir une semaine sur deux pour adulte comme pour les moins de 18 ans
- Le tarif de la cotisation est fixé à **25€** pour l'adhésion à Ar'Diato

Versement de la totalité Cours + adhésion + atelier (si option choisie) à l'inscription
Possibilité de faire 3 chèques avec encaissement en octobre, janvier & avril

Chèque (ordre Ar'Diato)

A envoyer par courrier à
Joëlle Martel
3 chemin de l'île d'Houat
56610 ARRADON

Virement

IBAN Association Ar Diato
FR76 1600 6360 1179 4689 0101020
Note : mettre son nom en référence

Organisation des cours



- Les cours d'accordéon sont répartis sur l'année scolaire du 15 septembre 2025 au 30 juin 2026. Il n'y pas de cours pendant les vacances scolaires
- Nombre de cours : 30
- Durée des cours individuels : 20 mn
- Possibilité de regroupement de plusieurs élèves de même niveau. La durée des cours est alors calculée au prorata du nombre d'élèves soit 20 mn x nombre d'élèves.
- Le prix des cours contribue à la rémunération du professeur
- Une adhésion à l'association est obligatoire. Son montant est de 25€ par personne. Il donne accès à des partitions en ligne sur le site de l'association et permet de participer à divers évènements de l'association
- Le montant du prix annuel des cours peut être réglé en plusieurs chèques. 3 chèques à déposer en début d'année avec encaissement en octobre 2025, janvier 2026 et avril 2026
- Aucun remboursement pour désistement en cours d'année.
- Possibilité de demander une attestation de paiement pour remboursement auprès d'un comité d'entreprise.
- Possibilité de location d'accordéon. Le tarif de location est de 45€ par trimestre. Chèque de caution de 500€ demandé et non encaissé.
- Possibilité d'adhérer à l'association sans prendre de cours.

Règlement intérieur

- Les élèves inscrits sont informés du calendrier des cours fixés par le professeur. En cas d'empêchement l'élève doit impérativement prévenir son professeur par téléphone.
- Absence occasionnelle du professeur : Un certificat médical est exigé en cas d'absence pour maladie. Le professeur doit lui-même prévenir ses élèves de son absence avant le jour et l'heure de cours. En cas d'absence sans arrêt de travail le professeur doit proposer une date de remplacement du ou des cours non dispensés. Cette date ou ces dates seront rajoutées au calendrier initialement prévu.

FICHE INSCRIPTION 2025/2026

Bulletin à envoyer dès que possible avec le règlement, chez Joëlle Martel 3 chemin de l'île de Houat – 56610 Arradon



Nom :

Type de cours :

Adulte : 350€

Jeune : 280€

Prénom :

Atelier Groupe :

(mercredi soir 19h30 à 20h30)

OUI : 55€

Date de naissance :

Adhésion association :

Adulte : 25€

Jeune : 25€

N° de Téléphone :

Location Accordéon:

OUI : 45€

Trimestre

NON

Adresse Email :

Préférence Jour Cours /
Professeur :

MERCREDI avec
David

JEUDI avec
Mickaël

Date & Signature :